

Rapport P-207 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-207, intitulée: «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes genevoises».

### *CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-207 au Conseil administratif avec la recommandation que la Ville de Genève respecte la loi et procède aux travaux pour séparer les vestiaires hommes et femmes.